



## ARRETE DU MAIRE

N°77 336 22 061

**Arrêté réglementant l'accès et  
l'utilisation des deux cours de tennis –  
au 27, rue du Général de Gaulle -  
Neufmoutiers-en-Brie (77610)**

*(Corrige et remplace l'arrêté précédent  
N°77 336 20 22)*

### **Le Maire de la Commune de de Neufmoutiers-en-Brie,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 et L 2212-2 et suivant,

**Vu** les travaux de réhabilitation du terrain de tennis,

**Considérant** qu'il convient d'édicter des mesures restrictives aux fins d'assurer le bon ordre, la tranquillité et la salubrité publique de la commune et tout particulièrement celles des deux cours et de tennis **en vue de leurs réouverture et accès au public à partir du samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022.**

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'espace des terrains composé des deux cours de tennis, est un lieu de détente et de convivialité.

Aussi la pratique du tennis peut y être exercée dans la mesure où elle ne gêne pas la liberté d'autrui, ne porte pas atteinte à la sécurité ou à la tranquillité publique et ne dégrade pas le terrain ou les équipements.

L'accès y est autorisé du lundi au vendredi de 9h30 jusqu'à 20h00. Et le samedi et dimanche de 10h30 à 20h00. L'ouverture et la fermeture se feront par les utilisateurs après réception des clefs en Mairie aux heures d'ouvertures.

Le site n'étant pas pourvu d'éclairage public, toute utilisation nocturne est interdite. La commune se réserve le droit à tout moment de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation.

### **Article 2 :**

Les utilisateurs du terrain de tennis doivent être accompagnés d'au moins un de leur parent, s'ils ont moins de 8 ans révolus.

Le terrain de tennis ne doit être utilisé que pour la pratique de ce sport.

La présence d'au moins deux usagers est imposée sur le site afin de pouvoir, le cas échéant, prévenir les secours.

**Numéros d'urgence en cas d'accident : Pompiers 18 – SAMU 15 – Gendarmerie 17.**

Il est recommandé d'informer dans les meilleurs délais la commune de Neufmoutiers en Brie de tout accident survenu sur site au : 01.64.07.11.07, ou à l'adresse mail suivante : [contact@mairie-neufmoutiers.fr](mailto:contact@mairie-neufmoutiers.fr).

La Mairie décline toute responsabilité en cas d'accident.

### **Article 3 :**

Les utilisateurs sont responsables des dommages qui pourraient être causés à l'intérieur et aux abords des terrains de tennis du fait du fait d'une utilisation non-conforme ou du non-respect du présent règlement.

### **Article 4 :**

**Toutes personnes présentes sur le site doivent impérativement :**

- respecter le matériel mis à disposition,
- respecter l'espace environnant,
- respecter les riverains,
- éviter toutes nuisances sonores,
- pour des raisons de sécurité, éviter toute projection de cailloux sur la piste,
- les lieux devront rester propres. Des poubelles sont à disposition à proximité.

## **Article 5 :**

### **Il est formellement interdit :**

- d'utiliser les surfaces pour d'autres disciplines que la pratique du tennis,
- d'introduire des animaux même tenus en laisse,
- de pénétrer dans l'enceinte des deux terrains en possession de boissons alcoolisées ou de substances illicites,
- de modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles, structures, équipements sur les terrains,
- d'utiliser du matériel non adapté ou hors normes,
- d'escalader les installations et équipements,
- de faire du feu ou des barbecues,
- d'utiliser des appareils de diffusions sonores type postes de radio, instruments de musique...,
- d'utiliser les terrains lorsque les conditions atmosphériques sont défavorables (pluie, neige, verglas etc....),
- d'utiliser à mauvais escient le mobilier urbain mis à la disposition du public pour son confort ou son agrément,
- de pénétrer à l'intérieur du site avec des véhicules à moteur.

## **Article 6 :**

Le stationnement est obligatoire sur le parking en périphérie du site.

La commune se réserve le droit de fermer à tout moment le terrain de tennis.

## **Article 7 :**

Le présent arrêté est applicable immédiatement, il sera affiché sur site et consultable en Mairie.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

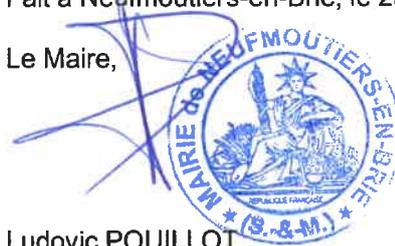
La méconnaissance du présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois.

## **Article 8 :**

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mortcerf, Monsieur le Maire de NEUFMOUTIERS EN BRIE, sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Neufmoutiers-en-Brie, le 29 septembre 2022

Le Maire,



Ludovic POUILLOT

Le maire de la commune de Neufmoutiers-en-Brie certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.